

Montréal, le 15 décembre 2020

Par dépôt électronique (SDÉ)

M^e André Turmel
Avocat
Fasken Martineau DuMoulin
S.E.N.C.R.L., s.r.l.
800 rue du Square Victoria, bureau 3500
C.P. 242
Montréal (QC) H4Z 1E9

M^e Yves Fréchette
Avocat
Hydro-Québec – Affaires juridiques
75, boul. René-Lévesque Ouest
4^e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4

**Objet : Demande de révision de la décision D-2020-146 rendue dans le dossier R-3888-2014
Dossier Régie de l'énergie : R-4139-2020**

Maîtres,

La Régie de l'énergie (la Régie) vous informe qu'elle entendra la demande de révision en titre dans le cadre d'une audience via la plateforme GoToMeeting.

La Régie fixera ultérieurement un échéancier pour le traitement de la demande de révision.

Veillez agréer, Maîtres, l'expression de nos sentiments distingués.

(S) Natalia Lis

Natalia Lis pour
Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

NL/ml